



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 février 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 29 janvier 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LAMY Caroline

N° 2025-002 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : BUDGET ANNEXE EAU :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les grandes orientations budgétaires pour l'année 2025 s'agissant du budget annexe eau de la Ville de Clamecy.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 s'agissant du budget annexe eau de la Ville de Clamecy.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire

4. Budget annexe EAU

La collectivité poursuit les actions engagées pour la protection de la ressource en eau via la cellule d'animation agro-environnementale sur les bassins d'alimentation de nos deux captages (Foulon / Fontainerie).

Suite à la signature du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) en 2022, la Ville de Clamecy, en partenariat avec les trois autres collectivités de la cellule d'animation, et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, s'était engagée dans la démarche pour trois années. En 2025, il convient d'écrire et contractualiser le nouveau CTEC qui s'appliquera pour les trois prochaines années.

Il est notamment prévu le maintien du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Il s'agit de rémunérer les agriculteurs engagés en fonction du service qu'ils rendent pour protéger l'eau à travers leurs pratiques agricoles (notamment la réduction des pesticides). Ce dispositif est mis en place avec la commune de Brinon-sur-Beuvron, pour cinq ans.

Par ailleurs, le contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de l'eau potable avec le prestataire VEOLIA entre dans sa troisième année. Le premier chantier d'envergure est en cours de finalisation. En 2025, un second chantier d'investissement sera amorcé. Il concerne le changement d'un kilomètre de canalisation.

Enfin, il est important de rappeler que les besoins en eau dans le monde ne cessent d'augmenter. Parallèlement, la ressource devient de plus en plus limitée. Le territoire français connaît chaque année un stress hydrique de plus en plus inquiétant. L'enjeu pour les années à venir consiste à préserver tant la quantité que la qualité de l'eau afin d'assurer une disponibilité de la ressource pour l'ensemble des usages.

A cet égard, la Ville de Clamecy va également se doter d'une politique de l'eau formalisée, qui permettra de clarifier les grandes lignes de son action dans les prochaines années.

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Budget eau - Vue d'ensemble d'investissement</i>		TOTAL Budget 2024	ROB 2025
DEPENSES		281 720,70	124 200,00
001	Déficit reporté	33 020,70	-
040	Subv inscrites cpte de résultat	23 200,00	23 200,00
16	Remboursement capital	104 500,00	101 000,00
20	Etude	-	-
23	Programmes travaux	121 000,00	-
040	Opérations patrimoniales	-	-
RECETTES		281 720,70	124 200,00
002	Excedent reporté	-	-
10222	FCTVA	-	-
1068	Affectation résultat	33 020,70	-
13	Subventions	-	-
16	Emprunts	-	-
2763	Créances sur collectivité publique	1 939,00	1 939,00
040	Dotation amortissement	104 000,00	104 000,00
021	Prélèvement de la section de fonctionnement	142 761,00	18 261,00

A noter qu'il n'est pas prévu de reprise anticipée du résultat au budget annexe eau 2025, les deux sections étant déjà en suréquilibre.

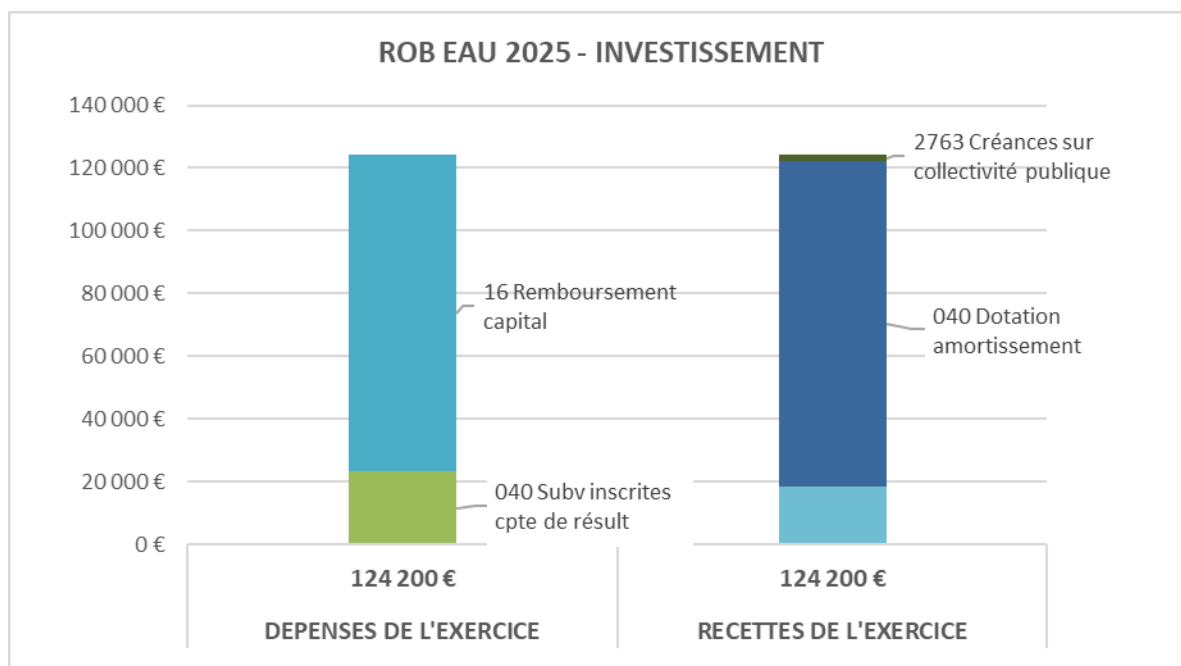
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles sont constituées des reprises de subvention et du remboursement du capital de l'emprunt. En 2025, la ville de Clamecy poursuit la mise en œuvre des travaux prévus au sein du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'eau potable. Le montage juridique et financier est en cours de finalisation, en lien avec l'Agence de l'Eau. A ce jour aucune dépense ni recette n'est à inscrire à ce titre dans le budget annexe eau.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

La commune de Ouagne continue de participer au remboursement de l'emprunt contracté pour le changement d'une canalisation de refoulement d'eau traitée, dont il avait été décidé le prolongement sur la portion reliant le réservoir du Plessis au bourg de Ouagne. Par convention, la commune de Ouagne s'est engagée à régler à la commune de Clamecy la charge résiduelle de cet investissement jusqu'en 2035.

Les dotations aux amortissements ainsi qu'un prélèvement sur la section de fonctionnement complètent les recettes d'investissement 2025 du budget annexe eau.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Budget eau - Vue d'ensemble de fonctionnement</i>	TOTAL Budget 2024	ROB 2025
DEPENSES DE L'EXERCICE	613 832,00	548 841,00
011 Charges à caractère général	79 436,00	96 345,00
012 Charges de personnel	53 500,00	57 300,00
65 Autres charges de gestion courante	205,00	205,00
66 Charges financières	51 500,00	34 000,00
67 Charges exceptionnelles	182 430,00	238 730,00
042 opérations d'ordre	104 000,00	104 000,00
22 Dépenses imprévues	-	-
023 Virement à la section d'investissement	142 761,00	18 261,00
RECETTES DE L'EXERCICE	836 317,53	599 900,00
70 Produit de la surtaxe	220 275,00	215 275,00
73 Impôts et taxes	-	-
74 Dotations, participations	292 858,00	361 425,00
75 Autres prod. de gestion courante	-	-
013 Atténuation de charges	-	-
76 Produits financiers (sf 762)	-	-
77 Produits exceptionnels	-	-
042 Opérations d'ordre	23 200,00	23 200,00
002 Excédent reporté	299 984,53	-

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre est composé des charges liées au fonctionnement de la cellule agro-environnementale et notamment divers fournitures, frais de formation, abonnements, achat de carburant, entretien du véhicule... Par ailleurs, de nombreuses études et analyses sont prévues en 2025. Il s'agit notamment de poursuivre les analyses relatives aux reliquats azotés⁶, mais également les analyses mensuelles d'eau sur les captages de Surgy, de Brinon-Sur-Beuvron et du Foulon.

Par ailleurs, une étude pour la mise en place d'une filière luzerne sera amorcée.

S'agissant de la mise en œuvre du CTEC, la réalisation d'ateliers et de missions d'accompagnement aux techniques agricoles est également budgétée.

Enfin, les Paiements pour Services Environnementaux nécessitent le recours à un bureau d'étude pour l'instruction des dossiers et le contrôle des indicateurs de chaque agriculteur. Cette dépense est également prévue au budget 2025.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre est composé des charges liées au poste d'animateur agro-environnemental ainsi que des charges associées, dont la cotisation au Comité des Œuvres Sociales.

Chapitre 66 – Charges financière

Ce chapitre est composé des intérêts de l'emprunt ainsi que des ICNE.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre est exclusivement composé des PSE (Paiements pour Services Environnementaux), intégralement pris en charge par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. A noter qu'un nouvel agriculteur a rejoint la démarche en 2024, en plus des 19 agriculteurs déjà impliqués.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre

Il s'agit ici de l'amortissement des dépenses, qui constitue par ailleurs une recette d'investissement. Une actualisation complète de l'état d'inventaire du budget annexe eau a été réalisée en 2022 en lien avec le comptable public.

Chapitre 023

Il est prévu un virement à la section d'investissement afin de soutenir l'équilibre de cette dernière.

⁶ Ces analyses permettent d'évaluer le stock de nitrates contenu dans le sol, afin de favoriser une meilleure gestion de ces intrants par les agriculteurs sur leur exploitation et ainsi prévenir l'effet de lessivage dans les nappes phréatiques. Un bureau d'étude est mandaté pour réaliser une synthèse des données récoltées.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – produits des services

Ce chapitre est composé des recettes perçues par la ville de Clamecy pour les ventes d’eau potable (fruit de la surtaxe habitants de Clamecy et de la surtaxe applicable aux ventes en gros à destination des communes extérieures). La recette prévisionnelle tient compte de la réalité des recettes perçues en 2024.

Par ailleurs, la ville perçoit également un remboursement de la commune de Ouagne, correspondant à la quote-part sur les intérêts d’emprunt réalisés pour un changement de canalisations approvisionnant cette commune.

Chapitre 74 – Subventions d’exploitation

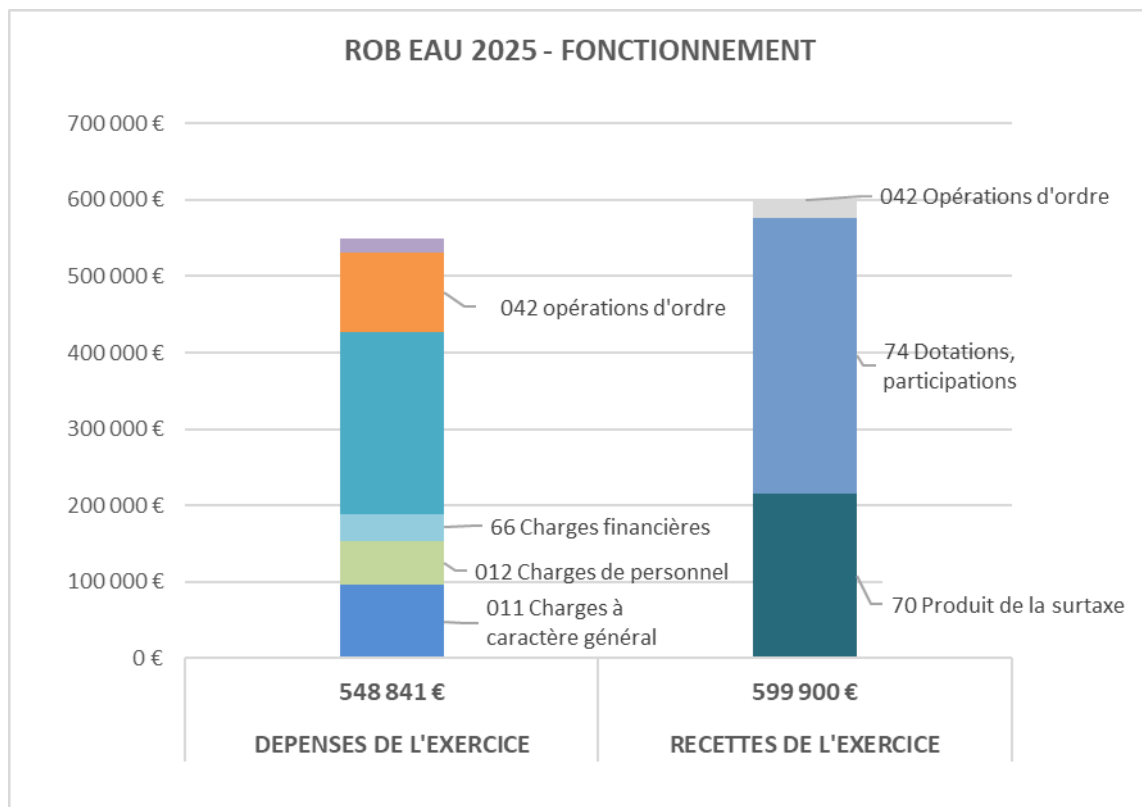
Le volume de subventions attendue est en augmentation, notamment du fait de l’intégration de nouveaux agriculteurs dans le dispositif PSE. Les paiements pour services environnementaux sont actuellement financés à 100%.

Par ailleurs, l’agence de l’eau Seine Normandie apporte un financement à hauteur de 80 % sur les frais de personnel et une aide forfaitaire de 8 000 € sur les frais de fonctionnement.

Les actions spécifiques, telles que les analyses d’eau ou de sols, sont également subventionnées à 80%.

Chapitre 042 – Opérations d’ordre

Ce chapitre est composé des amortissements de subventions, qui constituent par ailleurs une dépense d’investissement.



Zoom sur la surtaxe :

La surtaxe eau potable constitue une ressource de fonctionnement pour le budget eau de la ville de Clamecy. Elle est votée par la commune chaque année. La surtaxe s'ajoute au prix de l'eau perçu par le délégataire de service public (part fixe et part variable) ainsi qu'aux taxes relatives à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Elle permet l'équilibre du budget de fonctionnement.

Il existe deux types de surtaxe :

- l'une acquittée par les habitants de Clamecy, actuellement de 0,625€ / m³ ;
- l'autre acquittée par les communes pour lesquelles sont réalisées des ventes en gros d'eau potable traitée. La ville de Clamecy fournit quatre communes et deux hameaux en eau potable. Chaque collectivité refacture ensuite les usagers de son territoire en fonction de ses consommations.

La délibération n°2023-134 en date du 7 décembre 2023 avait prévu une hausse progressive de la surtaxe applicable aux communes extérieures, comme suit :

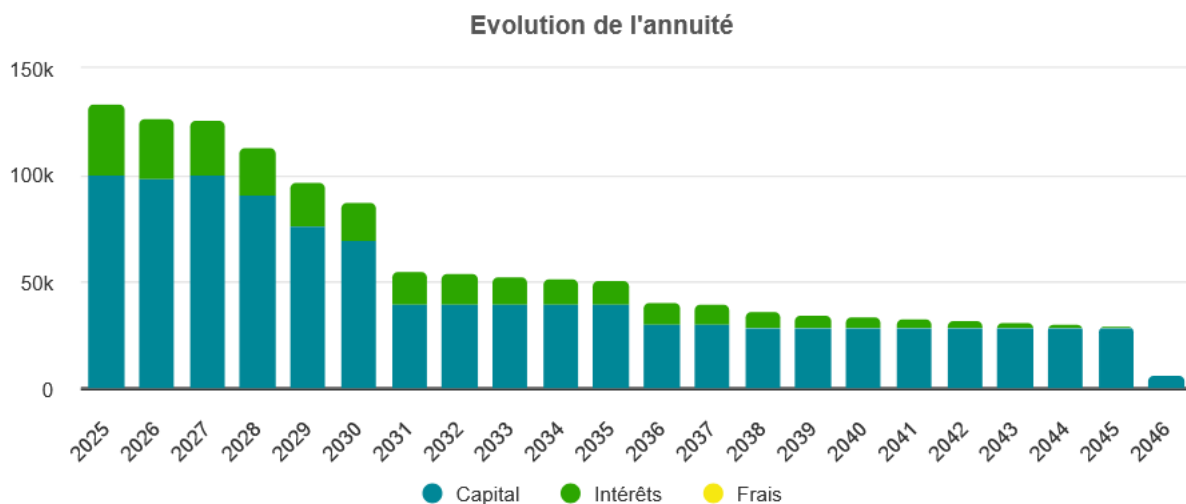
- 2023 : 0,2405€ / m³
- 2024 : 0,43275€ / m³
- 2025 : 0,625€ / m³

Une recette de 215 000 euros est inscrite au budget eau 2025.

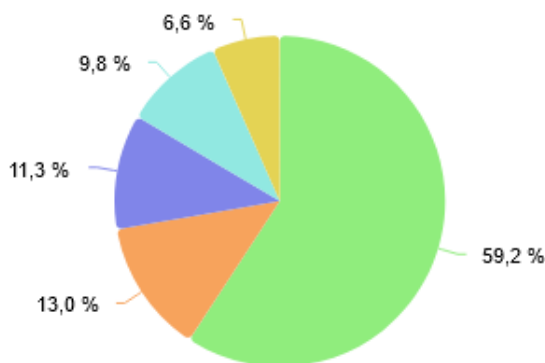
5. Structure et évolution de la dette de la collectivité – Budget eau

Aucun nouvel emprunt n’est prévu sur le budget eau en 2025. Actuellement, 11 emprunts sont en cours. L’encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 s’élève à 935 451,59€ et est principalement constitué de l’emprunt réalisé pour la construction de l’usine de traitement, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2013.

Profil d’extinction des annuités de la dette encourue :



Répartition de l’emprunt par prêteur :



Prêteur	Notation MOODYS	%
Caisse des Dépôts et Consignations	-	59,2
Caisse d'Epargne	-	13,0
Agence eau seine normandie	-	11,3
Banque Populaire	-	9,8
C.L.F./DEXIA	-	6,6